

Remplacement, une bataille indispensable à mener...

Pour un service public juste et ambitieux, la réussite de tous les jeunes



Pour le respect de nos métiers, de nos statuts, de nos services



Pour la création des emplois publics statutaires à la hauteur des besoins

Le remplacement, au cœur des enjeux de nos luttes pour le service public d'Éducation, pour nos métiers, pour un autre budget

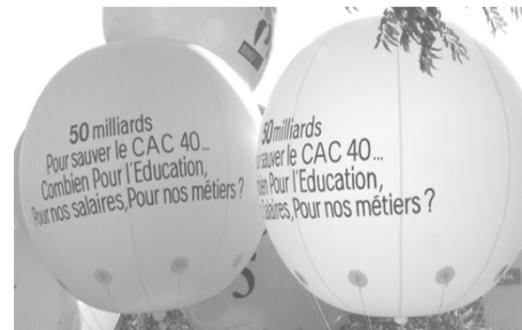
Avec la montée des effectifs par classe, la suppression des dédoublements..., la crise du remplacement est l'un des signes les plus forts de l'asphyxie du service public d'Éducation à laquelle conduit la politique de gouvernement de suppressions de postes et de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Cette année, l'académie de Versailles a perdu environ 500 TZR. Dans toutes les disciplines, même celles auparavant réputées bien dotées en personnels de remplacement, le Rectorat est obligé de recourir à l'embauche de non titulaires : +600 de date à date sur deux ans, alors que le pic des besoins de suppléances ne débutera qu'à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint.

Cette réalité doit apporter un démenti cinglant à l'approche du vote du budget aux propos mystificateurs sur une « rentrée réussie » du Gouvernement qui programme à nouveau la suppression de 16 000 emplois dans l'Éducation pour la rentrée 2009. Il est déterminant avec les parents et avec les collègues de mener campagne sur ce thème car, manifestation du cynisme libéral, cette crise des moyens de remplacement provoquée par la disette budgétaire, est instrumentalisée par le pouvoir pour :

- remettre en cause le système de remplacement assuré par des titulaires formés et qualifiés, système accusé d'être trop rigide et peu réactif, alors que ces carences viennent de la mise en extinction du vivier de TZR
- Imposer sur une échelle nouvelle le recours aux personnels précaires (vacataires, contractuels...) en profitant des effets de la crise économique sur le marché du travail qui frappe de nombreux diplômés, surtout les plus jeunes
- Dévoyer la formation aux métiers de l'enseignement et la préparation aux concours avec l'utilisation des étudiants de master 2ème année comme moyens d'enseignement sous couvert de stage en responsabilité de 108 h

Le remplacement est un besoin permanent du service public d'Éducation qui doit être assuré par des titulaires qualifiés. L'avenir de nos élèves et de nos métiers exige des recrutements par voie de concours à la hauteur des besoins du système éducatif (y compris de remplacement). La « continuité pédagogique » ne doit pas servir de prétexte commode pour imposer des remplacements de Robien ou les formes de précarité les plus dégradées comme la vacation (voir encart). Vous trouverez ci-joint un modèle de courrier et de communiqué de presse à adapter selon la situation locale. Faites-nous en remonter copie à la section académique et à la section départementale pour que nous en assurions la diffusion et fassions les interventions nécessaires.



Remplacement De Robien, c'est non !

Dans le contexte de pénurie de personnels remplaçants, des chefs d'établissements peuvent être tentés de relancer l'application du décret du 28/08/2005 dit De Robien. Celui-ci leur donne le pouvoir de réquisitionner des enseignants sur la base de 60 heures par an et un maximum de 5 heures par semaine pour remplacer des absences courtes (moins de 15 jours) et prévisibles (annoncées au moins 48 heures à l'avance).

Ce décret jamais abrogé mais jamais appliqué en raison de l'engagement collectif de la profession dans les établissements dénature nos métiers, alourdit notre charge de travail...

Il importe de rester vigilant, d'organiser la riposte collective en cas d'imposition par le C/E et d'alerter la section académique immédiatement

Modèle de courrier, de motion et de communiqué de presse à adapter, à relayer en CA, auprès de la presse locale, des parents d'élèves et à retourner à la section académique

Les enseignants du collège/lycée..... Département :

A la date du, x heures d'enseignement en (discipline(s)) ne sont toujours pas assurées dans notre établissement et ce, depuis le

Cette situation est préjudiciable à la réussite des élèves. Elle est source d'inquiétude pour les élèves et leurs familles, notamment dans les classes à examen. Elle a aussi des conséquences sur la vie de l'établissement.

Il ne s'agit pas là d'un dysfonctionnement ponctuel mais bien des conséquences visibles de la politique de réduction budgétaire menée par le Gouvernement qui se traduit par des : suppressions massives de postes y compris de dans les établissements (exemple de l'établissement), par la disparition de postes de personnels remplaçants (- 270 dans l'académie) et l'amputation des postes aux concours de recrutement. Très concrètement, cette politique aboutit à des classes privées d'enseignement faute de personnels titulaires suffisants.

Ces manques ne peuvent être palliés par l'imposition d'heures supplémentaires : il faut du temps pour préparer une heure de cours et corriger un contrôle ... On ne peut augmenter la charge de travail, déjà lourde, et le nombre d'élèves qu'un enseignant se voit confier au détriment de sa connaissance des élèves et de la qualité du travail accompli.

Ils ne peuvent pas non plus être palliés par les remplacements en interne dont la mise en place est souvent irréalisable et qui ne constituent pas une solution pédagogiquement viable.

Le recours à des personnels précaires, vacataires pour beaucoup, n'est pas non plus une solution satisfaisante. Non seulement ces personnels n'ont aucune perspective de titularisation mais le Rectorat a de plus en plus de difficulté à les recruter dans nombre de disciplines.

Enseigner est un métier dont la mission de formation des jeunes est un enjeu d'avenir.

Nous demandons que le service public d'éducation ait les moyens d'assurer toutes ses missions, y compris celle du remplacement. Cela implique l'arrêt des suppressions de postes (16 000 emplois doivent être supprimés dans l'éducation au budget 2010), le rétablissement de tous les postes supprimés et une augmentation significative des postes aux concours dans toutes les disciplines de façon à satisfaire les besoins du service public d'éducation sur tout le territoire dans l'intérêt des jeunes et de leurs familles.

Vacation :

Le Rectorat, malgré des engagements, continue de recourir à la vacation alors que le nombre d'heures à remplacer dépasse les 200 heures. A la fois pour le collègue (la vacation n'ouvre à aucun droit social—maladie, chômage, retraite...) et pour la stabilité pédagogique, **il faut demander auprès du Rectorat , dans ce genre de situation, la transformation de la vacation en contrat..**

Par ailleurs, les vacataires ont droit comme tous les enseignants à l'ISOE.